

Annexe N°3 : Retrait de Matériel

Mr ou Mme.....

Téléphone :

Est autorisé(e) à retirer le matériel suivant :

- tables
-chaises
- barrières
-cône(s) de chantier
-panneau(x) de signalisation (modèle :.....)

au local des Services Techniques situé 19 Avenue Général de Gaulle, le

vendredi 2022 à 14 h précises, prévoir un véhicule permettant le transport du matériel en une seule fois, ainsi que des personnes pour son chargement.

(en cas de non respect de ces conditions le matériel ne pourra pas être remis)

A Loriol, le

Signature :

Le matériel devra être rendu le lundi suivant, en accord avec les Services Techniques.

Visa au retour du matériel :

(Pensez à retirer votre chèque de caution déposé à la Mairie)

